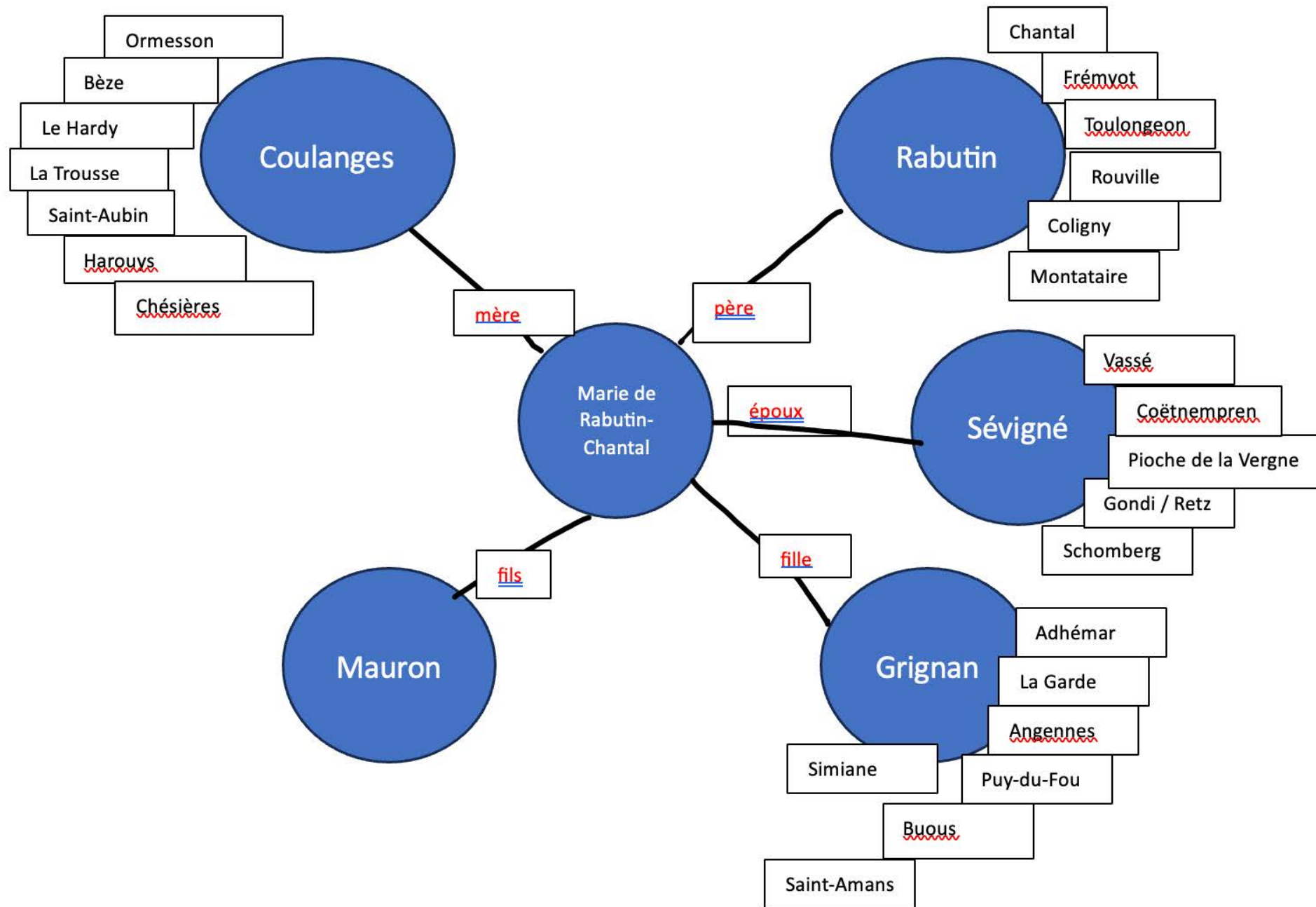


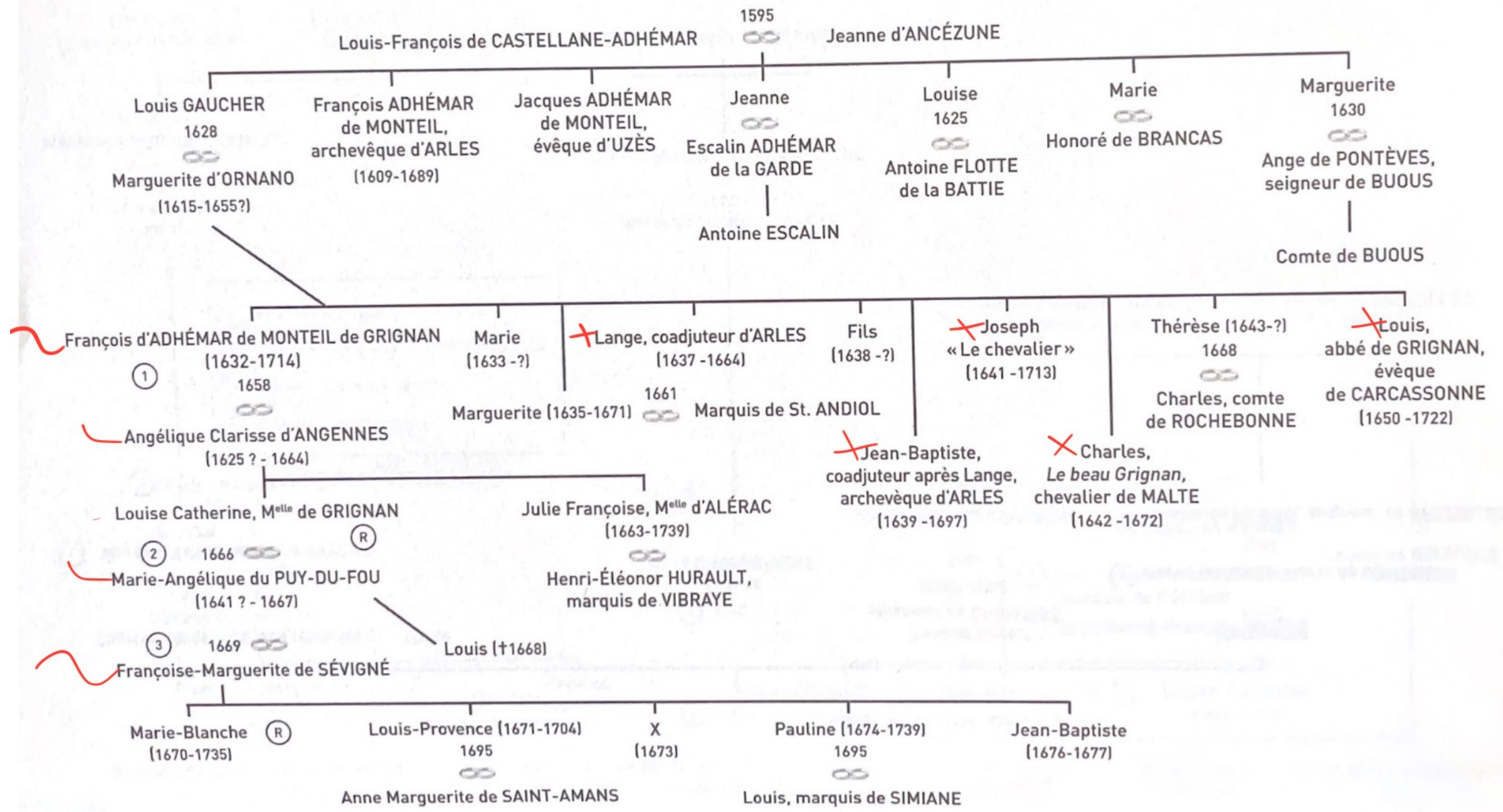


Sévigné dans sa parenté

Le milieu familial comme cadre de travail



Famille de GRIGNAN



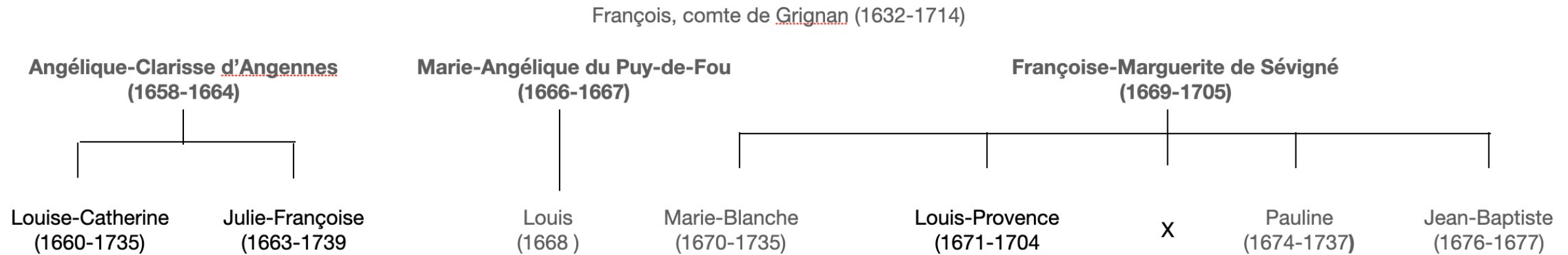
Faire-part du mariage de Françoise

- Il faut que je vous apprenne une nouvelle qui, sans doute, vous donnera de la joie. C'est qu'enfin la plus jolie fille de France épouse, non pas le plus joli garçon, mais un des plus honnêtes hommes du royaume ; c'est M. de Grignan, que vous connaissez il y a longtemps. Toutes ses femmes sont mortes pour faire place à votre cousine, et même son père et son fils, par une bonté extraordinaire, de sorte qu'étant plus riche qu'il n'a jamais été, et se trouvant d'ailleurs, et par sa naissance, et par ses établissements, et par ses bonnes qualités, tel que nous le pouvons souhaiter, nous ne le marchandons point comme on a accoutumé de faire ; nous nous en fions bien aux deux familles qui ont passé devant nous. Il paraît fort content de notre alliance ; et aussitôt que nous aurons des nouvelles de l'archevêque d'Arles son oncle, son autre oncle l'évêque d'Uzès étant ici, ce sera une affaire qui s'achèvera avant la fin de l'année. Comme je suis une dame assez régulière, je n'ai pas voulu manquer à vous en demander votre avis, et votre approbation. Le public paraît content, c'est beaucoup ; car on est si sot que c'est quasi sur cela qu'on se règle. (À Bussy-Rabutin, À Paris, 4 décembre 1668, I, 105)





Abraham Bosse, 1633, Musée Carnavalet



« Nous nous en fions bien aux deux familles qui ont passé avant nous »

Parenté et agentivité: marier son fils

- Si vous saviez ce que c'est, mon pauvre cousin, que de marier son fils, vous m'excuseriez d'avoir été si longtemps sans vous écrire. Je suis dans le mouvement d'un commerce fort vif avec le mien, qui est en Bretagne et sur le point d'épouser une demoiselle de bonne maison, dont le père est conseiller au Parlement et riche de plus de soixante mille livres de rente. Il donne deux cent mille francs à sa fille ; c'est un grand mariage en ce temps-ci. Il y a eu beaucoup de choses à ajuster avant que d'en venir à signer les articles, comme nous avons fait il y a quatre jours. (À Bussy-Rabutin, À Paris, ce [samedi] 4^e décembre 1683, III, 118)

Collection particulière



Charles de Sévigné (1648-1713)

Huile sur toile attribuée à François de Troy, collection particulière

« Pourvu qu'il me donne deux cent mille francs et sa fille »
(Charles de Sévigné)

- Je sens son procédé pour vous et pour moi comme il faut le sentir, mais enfin, comme vous le disiez vous-même, le beau de ce jeu-là est d'épouser. Il faut donc épouser. Ceux qui prennent intérêt à moi le doivent faciliter, et vous imiter vous, ma très chère Madame, qui m'avez regardé uniquement, dans tout ceci, qui avez écrit quand je vous l'ai demandé, qui n'avez point pris à gauche un mauvais point d'honneur, qui ne me punissez point des travers de M. de Mauron, et qui regardez comme une chose indifférente ce que fait M. de Mauron, pourvu qu'il me donne deux cent mille francs et sa fille (Début janvier 1684, III, 123).



Bilans contrastés



- **À Bussy:** Enfin, après tant de peines, je marierai mon pauvre garçon. Je vous demande votre procuration pour signer à son contrat de mariage. Voilà deux petites lettres d'honnêteté que je vous prie de faire tenir à ma tante et à mon grand cousin. Il ne faut jamais désespérer de sa bonne fortune. Je croyais mon fils hors d'état d'espérer un bon parti, après tant d'orages et tant de naufrages, sans charge et sans chemin pour la fortune. Et pendant que je m'entretenais de ces tristes pensées, la Providence nous destinait ou nous avait destinés à un mariage si avantageux que, dans le temps où mon fils pouvait le plus espérer, je ne lui en eusse pas désiré un meilleur. C'est ainsi que nous vivons et que nous marchons en aveugles, ne sachant où nous allons, prenant pour mauvais ce qui est bon, prenant pour bon ce qui est mauvais, et toujours dans une entière ignorance (À Paris, ce [mercredi] 15^e décembre 1683, III, 121).
- **À Moulceau:** Il est vrai que j'ai tort de ne vous avoir point mandé la conclusion du mariage de mon fils, mais cela même me servira d'excuse. Demandez à notre ami Corbinelli ce que c'est que d'avoir affaire avec des bas Bretons ; il n'y a point de tête qui n'en soit renversée, et l'on ne peut pas songer à M. de Moulceau quand on fait un contrat dans la généralité de Ploërmel. Cette dernière pensée chasse absolument l'autre ; votre souvenir ne peut demeurer dans une mémoire chargée de tous les incidents qui ont accompagné notre mariage jusqu'au jour de la bénédiction nuptiale. Elle fut donnée le 8^e de l'autre mois, et dès ce moment, je me mis à respirer et à songer qu'il y avait au monde l'antipode de notre beau-père, qui s'appelait M. de Moulceau (1^{er} mars 1684, III, 125).

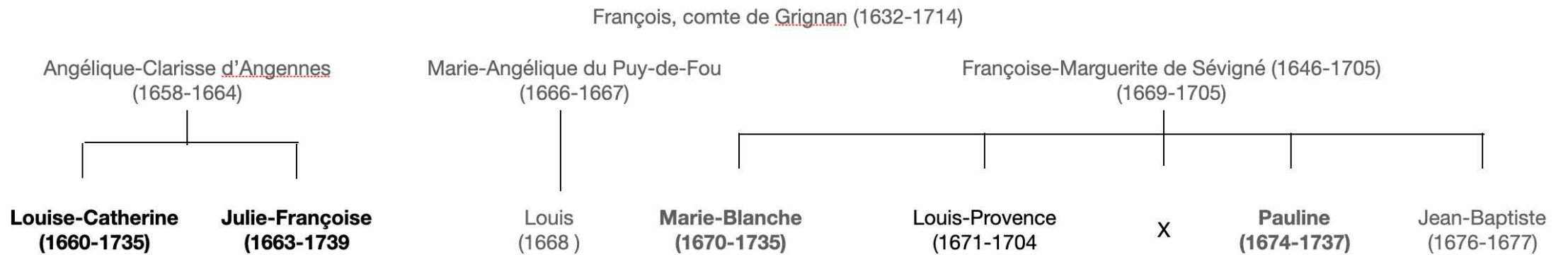
Correspondance et transmission

- La question du mariage
 - Expérience (récit de soi)
 - Nouvelles (information)
 - Conseils (prescriptions)



Coffre de mariage, 17e siècle

Quatre filles à marier



Des calculs stratégiques

- L'on me parlait, il y a quelques jours, de cet accommodement, et l'on me demandait pourquoi vous n'aviez pas emmené une de vos filles ou toutes deux, que leur pension et leur entretien auraient quasi employé les six mille francs et que cela n'aurait pas fait aucune augmentation de dépense chez vous, outre que vous les auriez accoutumées à être vos filles, et **disposées à se marier selon vos intérêts**. (À Mme de Grignan, 3 juillet 1675)



La famille recomposée

- Je veux trouver aussi **Miles de Grignan** et **mon petit Marquis**. [...] Mesdemoiselles, je pense bien souvent à vous. Je vous redemande ici, l'une au jardin, et l'autre à l'escarpolette; rien ne me répond. Vous avez votre part à ma tristesse. Mon cher petit Marquis, n'oubliez pas votre bonne maman (À Mme de Grignan, 20 septembre 1679, II, 680-682)
- Mon Dieu, que j'embrasse de bon cœur **Miles de Grignan!** N'ont-elles point bien des choses à me dire? (À Mme de Grignan, 4 octobre 1679, II, 694)
- Mille amitiés à M. et à Mlles de Grignan, et à **Pauline**. Mon Dieu, que j'aime toute **cette couvée de Grignan et Grignettes!** (À Mme de Grignan, 10 août 1680, II, 1045)



De mères en filles

- Mesdemoiselles de Grignan, ne l' [Pauline] aimez-vous pas bien? Vous devriez m'écrire, et me conter mille choses, mais naturellement, et sans vous en faire une affaire, et me dire comme se porte votre chère marâtre; cela vous accoutumerait à écrire facilement comme nous (À Mme de Grignan, À Livry, vendredi 6 octobre [1679], II, 698)